

# La délinquance juvénile dans les Bouches-du-Rhône et sa prise en charge judiciaire et socio-éducative

**Daphné Bibard** — Doctorante LAMES (AMU)

*Sous la direction de Laurent Mucchielli*

## Bref historique de l'étude de la délinquance juvénile en sociologie et premiers questionnements

Les recherches sur la délinquance juvénile ont démarré dans l'entre-deux-guerres, au sein de l'école de Chicago. Rompant avec les théories bio-déterministes, les sociologues ont interrogé les environnements familiaux, résidentiels et sociaux pour comprendre la délinquance, envisagée comme phénomène social et non plus simplement comme pathologie individuelle. Après la seconde Guerre Mondiale, les chercheurs de la deuxième école de Chicago se sont détournés de l'étude des transgressions pour celle des réactions sociales *via* l'analyse des processus d'« étiquetage ». Pour l'essentiel, la sociologie de la délinquance juvénile actuelle synthétise ces apports fondamentaux. Après un siècle de réflexion en sociologie de la déviance, nous savons donc que la délinquance doit être appréhendée comme un processus à trois étapes : l'existence de normes validées par un groupe social, ensuite la transgression de ces normes par des individus ou des groupes et enfin la désignation de l'acte comme déviant par le groupe et la réaction sociale qui s'en suit. Au cours des douze dernières années, en France, de nombreux travaux sociologiques ont été menés d'une part sur le fonctionnement de la justice des mineurs et d'autre part sur les mineurs eux-mêmes. Il reste toutefois la place pour des études qui tentent de mener de front l'étude des publics et des institutions, dans une approche à la fois quantitative et qualitative. En effet, jamais une étude n'a été menée sur un territoire donné en combinant ces différentes dimensions. En cause, les frontières non seulement entre disciplines (droit, sociologie, psychologie, etc.), mais aussi entre sous-domaines d'études (qui est spécialisé dans l'analyse des comportements déviants, des institutions, de la sociologie des professions, des politiques publiques, etc.) et entre paradigmes (comportementaliste, constructiviste, etc.). Nous nous demanderons qui sont les jeunes pris en charge par la justice française ? Quels sont leurs parcours scolaires, familiaux, résidentiels et délinquants ? Pourquoi et comment sont-ils arrivés là ? De quels types de mesure judiciaire et/ou sociale sont-ils l'objet ?

## Méthodologie de la recherche

Elle répond à cette volonté de combiner les trois dimensions du phénomène, le tout sur un territoire limité (ce qui rend la chose à la fois matériellement possible et d'autant plus intéressante qu'elle permet de saisir les relations d'interconnaissance entre tous les acteurs impliqués). La recherche sera menée en deux temps : le premier pour l'analyse quantitative et le second pour l'analyse qualitative. Au plan quantitatif, il s'agira de réaliser le dépouillement d'un échantillon de 1 500 dossiers (environ puisqu'à ce stade de l'étude il est impossible de savoir combien de dossiers sont exploitables ni combien sont en cours) judiciaires archivés dans les différentes structures de la Protection Judiciaire de la jeunesse (milieu ouvert et milieu fermé) entre 2013 et 2016. Mais aussi des dossiers recueillis auprès des acteurs avec qui nous projetons de mener des entretiens. Le dépouillement de ces dossiers s'effectuera au travers d'une grille de relevé d'informations objectivant autant que possible les histoires familiales, résidentielles, scolaires, sanitaires, sociales et délinquantes des jeunes pris en charge par la justice. Ces parcours individuels seront ensuite codés et indexés dans une base statistique Excel.

L'objectif sera ici de décrire la population d'enquête, puis de tester le poids relatif des différentes variables sur les phénomènes étudiés. Tout ceci dans le but de faire apparaître, notamment, les liens pouvant exister entre ces facteurs familiaux, scolaires, résidentiels, etc., et les parcours délinquants.

## Premiers résultats de la recherche et perspectives

La phase d'étude des dossiers de la Protection Judiciaire de la Jeunesse nous a permis d'observer que les profils des jeunes sont homogènes entre les différentes villes des trois juridictions du département (les circonscriptions d'Aix-en-Provence, de Marseille et de Tarascon). Il s'agit globalement de jeunes garçons qui évoluent dans des contextes sociaux, économiques, familiaux et scolaires perturbés, et dont les repères sont bien souvent chancelants. Cependant, nous ne retrouvons pas d'homogénéité dans les délits : dans certaines villes, les délits les plus commis sont des atteintes aux biens, quand dans d'autres ce sont surtout des atteintes aux personnes. Ainsi, si les publics restent globalement inscrits dans des parcours de vie chaotiques, le type de délit qu'ils commettent le plus varie selon le lieu de résidence.

De cette première phase d'étude ressort également l'importance de focaliser une partie de cette recherche sur l'Education nationale. Les liens entre ces jeunes délinquants et l'école apparaissent bien souvent rompus. Questionner ce constat auprès de l'Education nationale semble donc essentiel. Ceci pour comprendre quels sont les problèmes rencontrés par cette institution lorsqu'elle se retrouve confrontée à ces jeunes. S'agit-il d'un manque de moyen ou d'un manque de communication entre les institutions et les familles ? Nous mettrons alors en relation les points de vue de chaque institution à la fin de cette recherche.



Au plan qualitatif, nous mènerons des séries d'entretiens semi-directifs avec l'ensemble des acteurs policiers, judiciaires et socio-éducatifs intervenant auprès des jeunes délinquants (la brigade départementale de prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie, la brigade des mineurs du commissariat de la ville de Marseille, les magistrats des trois tribunaux de grande instance du département - Marseille, Aix-en-Provence, Tarascon. Mais aussi la Protection Judiciaire de la Jeunesse - unités de milieu ouvert et fermé - et les différents établissements pénitentiaires pour mineurs du département. Enfin, nous interrogerons les avocats spécialisés dans la défense des mineurs, ainsi que les professionnels de l'Education nationale). Donner la parole aux professionnels nous permettra de saisir les enjeux et les conditions de travail de chaque institution œuvrant à la prise en charge des jeunes.



La question de la récidive est également omniprésente : chaque institution ne l'interprète pas de la même manière, il est donc important de questionner les principaux acteurs sur ce point, si souvent mis en avant dans le débat public comme un évaluateur pertinent de l'efficacité des prises en charge judiciaires et socio-éducatives de la délinquance au sens large.

Enfin, l'objectif de cette étude étant d'analyser le phénomène de délinquance des mineurs d'un point de vue global, il semble nécessaire de s'intéresser aussi aux jeunes qui ont commis des infractions sans être pour autant poursuivis pénalement. Cette deuxième phase sera réalisée par le biais de données fournies par les principaux commissariats du département, qui nous permettront de voir quelles sont les affaires qui n'aboutissent pas à une judiciarisation. Qui sont ces jeunes-là ? Et pourquoi leurs délits ne sont pas judiciarisés ?